



# DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATION 2013/2017

## CORSE-DU-SUD



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## Le mot du préfet

En Corse-du-Sud, la sécurité routière est une priorité pour l'Etat.

Les statistiques nationales sont éloquentes. En 2011, 30% des accidents mortels sont liés à l'alcool. La vitesse est en cause dans 26% des cas. Les stupéfiants sont présents dans 13% des accidents mortels. Le mélange alcool/cannabis multiplie par 14 le risque d'accident.

Le 27 novembre dernier, Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur, a installé le Conseil national de la sécurité routière (CNSR). Les axes de travail sont clairs : les principaux facteurs accidentogènes (alcool, stupéfiants, vitesse) et les personnes les plus exposées (jeunes et usagers de deux-roues motorisés).

J'ai voulu faire de ces axes de travail nationaux une priorité locale. Notre politique de sécurité routière repose sur deux volets indissociables l'un de l'autre : la prévention qui permet d'agir sur les comportements, et, la répression, indispensable pour assurer le respect du code de la route.

Je souhaite que ce document général d'orientation soit la base d'une démarche partenariale. En effet, la sécurité routière est l'affaire de tous. Elle mobilise, outre les services de l'Etat, les collectivités locales, les acteurs privés et le milieu associatif. Ce document est l'impulsion nécessaire à une approche globale et concertée afin que les actions mises en œuvre soient toujours pertinentes et efficaces.

Je suis convaincu que les comportements évolueront en privilégiant les actions de sensibilisation, en répétant les opérations de prévention, dans tous les milieux et pour tous les âges. C'est en expliquant pourquoi l'alcool, les stupéfiants, la vitesse sont des facteurs d'accidents, et en ciblant les jeunes et les usagers de deux-roues motorisés, que nous nous donnerons les moyens d'atteindre nos objectifs.

*Sécurité routière, tous responsables*

**Patrick STRZODA**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line and a vertical line that crosses it, with some additional scribbles below.

## Sommaire

Le DGO.....	4
Analyse de l'accidentalité .....	5
Localisation des accidents en Corse du Sud .....	7
Enjeux de la sécurité routière pour 2013/2017.....	8
Orientations d'actions .....	9
Communication .....	12

## Pourquoi un DGO ?

La lutte contre l'insécurité routière est une des priorités de l'action de l'Etat en Corse du Sud.

L'année 2012, pourtant l'une des années les moins meurtrières de la décennie passée, a encore vu 7 personnes se tuer sur les routes du département et 191 se blesser. Sur 5 ans, 58 personnes ont perdu la vie dont 14 jeunes de moins de 25 ans.

Face à ce constat, l'Etat poursuit sa mobilisation.

La politique nationale de sécurité routière est élaborée, sous l'autorité du Premier ministre, au cours des réunions annuelles du comité interministériel de la sécurité routière (CISR).

Au niveau départemental, la sécurité routière relève de la responsabilité du préfet.

Objectif du document général d'orientation (DGO) :  
faire reculer l'insécurité routière.

## Quel est son rôle ?

Elaboré à partir du bilan des 5 années écoulées, le DGO est **le document de référence pour les années 2013 à 2017** en matière de sécurité routière.

**Il est le fruit d'une démarche et d'une réflexion partenariales qui impliquent tous les acteurs de la sécurité routière de la Corse-du-Sud.**

Il définit les axes prioritaires de la prévention pour l'ensemble des acteurs concernés

Il formalise la mobilisation des partenaires institutionnels (collectivités locales, services de l'Etat...) et privés (associations, auto-écoles...) autour de projets structurants.

Il fixe pour les 5 prochaines années les grands axes de la politique de lutte contre l'insécurité routière en Corse du Sud.

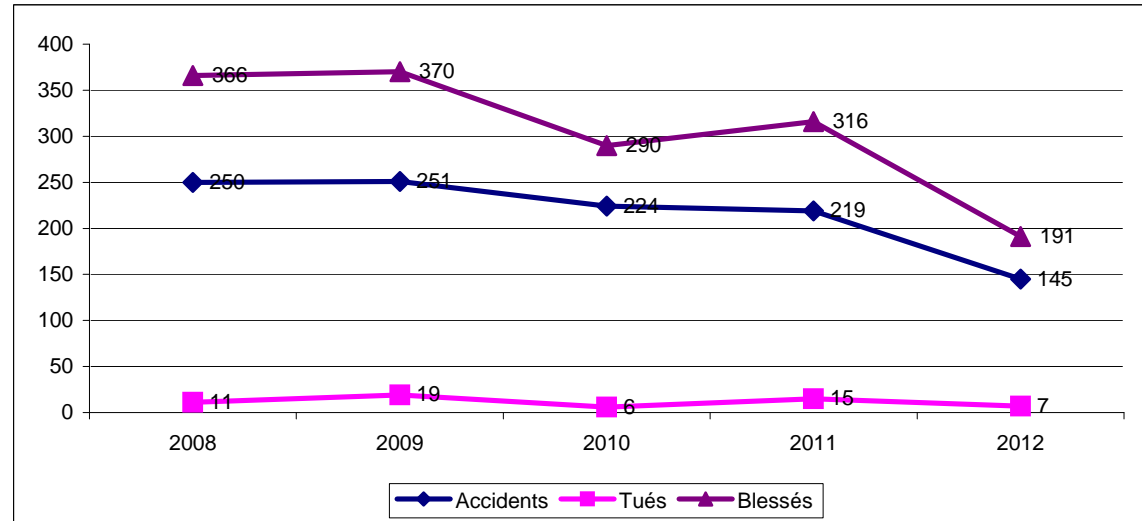
Ce document général d'orientation sera ensuite décliné chaque année dans le Plan départemental d'Actions et de Sécurité Routière.



## Analyse de l'accidentalité en Corse-du-Sud

Bilan de l'accidentalité (2008-2012)

Années	Accidents	Tués	Blessés
2008	250	11	366
2009	251	19	370
2010	224	6	290
2011	219	15	316
2012	145	7	191
<b>Total</b>	<b>1089</b>	<b>58</b>	<b>1533</b>



**Le nombre d'accidents mortels fluctue fortement selon les années :**

Sur les cinq dernières années, la moyenne annuelle des tués est de 11 par an.

L'année 2010 a été la plus favorable (6 tués) tandis que l'année 2009 s'est révélée être la plus meurtrière (19 tués).

Entre 2008 et 2012, on note une baisse sensible du nombre d'accidents (-42%) et de personnes blessées (- 48%) en Corse-du-Sud.

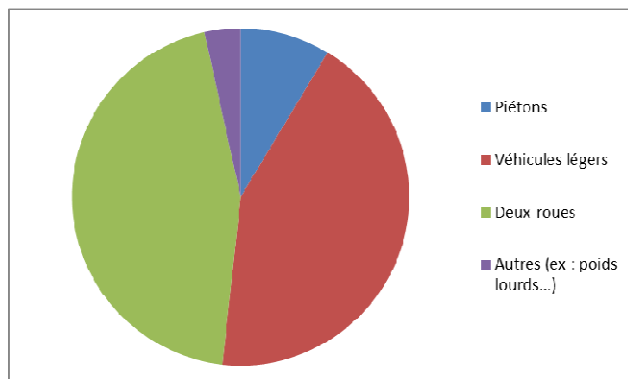
L'analyse des 58 accidents mortels survenus de 2008 à 2012 en Corse-du-Sud permet d'identifier **plusieurs facteurs accidentogènes principaux**, qui se cumulent fréquemment.

### Les principaux facteurs des accidents mortels (2008-2012)

Causes	Accidents mortels 2008/2012
Vitesse	34%
Alcool / stupéfiants	26%
Comportements dangereux (manœuvre dangereuse, refus de priorité...)	22%

Dans 5 cas, l'absence de la ceinture de sécurité se révèle être un facteur aggravant et transforme un accident qui n'aurait pu être que matériel en accident mortel.

### Répartition des tués par catégories d'usagers (2008-2012)



**Les deux roues représentent près de 50% des tués sur la période.**

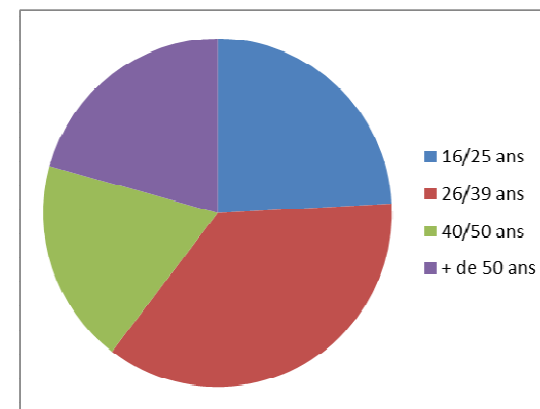
### Répartition des auteurs présumés par âge (2008-2012)

Tranches d'âge	Nombre d'auteurs présumés	Auteurs décédés
16 / 25 ans	13	7
26 / 39 ans	20	9
40 / 50 ans	11	6
+ de 50 ans	12	6

**40% des auteurs présumés d'accidents mortels ont entre 26 et 39 ans.** Dans les autres tranches d'âge, le nombre d'auteurs présumés d'accidents mortels présente des niveaux similaires.

### Répartition des tués par tranches d'âge (2008-2012)

La tranche la plus touchée par les accidents mortels est celle des 26/39 ans (36%). **Les moins de 25 ans représentent 24% des victimes, proportion relativement importante.**

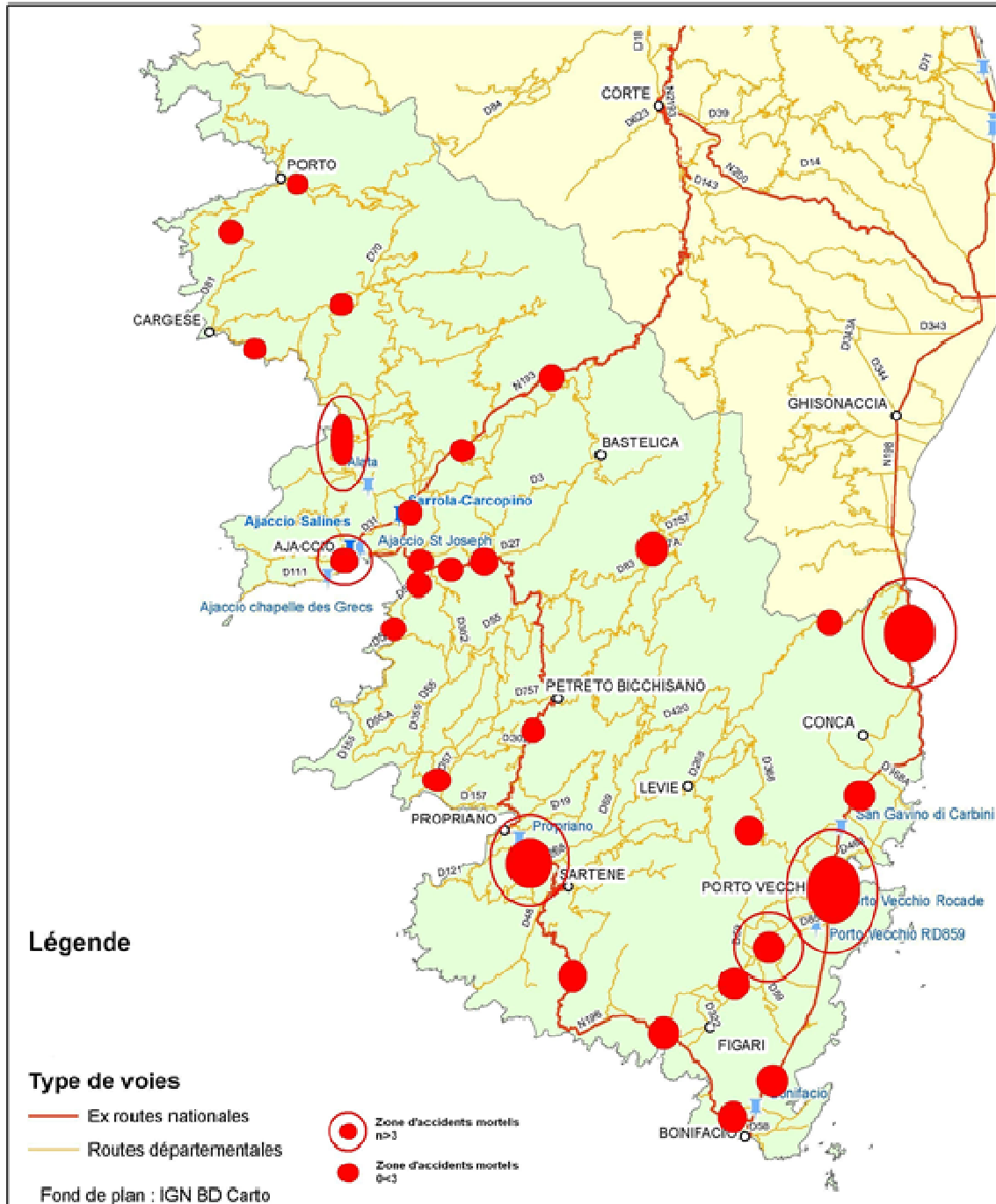
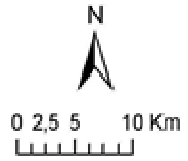


# Zones d'accumulation des accidents de la circulation



Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de la Corse du sud

LOCALISATION DES ZONES D'ACCIDENTS MORTELS



## Les enjeux de la sécurité routière pour 2013/2017

L'analyse globale de l'accidentalité entre 2008 et 2012 permet de définir les enjeux prioritaires pour les cinq prochaines années.

Les trois principales causes d'accidents sont:

La *VITESSE*

La *CONDUITE SOUS L'EMPRISE D'UN ETAT ALCOOLIQUE*

Les *COMPORTEMENTS DANGEREUX*

Par ailleurs, près de 50% des tués étaient en deux-roues.

En 2012, six groupes de travail se sont réunis pour confirmer les enjeux et développer les orientations d'actions pour la période 2013/2017, à l'initiative de la préfecture de la Corse-du-Sud. Chaque thème a été retenu comme enjeu pour le DGO 2013/2017.

Enjeu	Participants au groupe de travail
Vitesse, mauvais comportements sur la route	DDSP, EDSR, substitut du procureur chargé de la sécurité routière
Alcool, substances psychoactives	Education nationale, CRIJ, prévention routière, ANPAA, mairie d'Ajaccio
Deux-roues	DDTM, chargé de mission deux-roues motorisés, BMO DDSP, EDSR, Motostrada
Jeunes	Education nationale, CRIJ, prévention routière, ANPAA, mairie d'Ajaccio, prévention MAIF
Infrastructures	DDTM, DDSP, EDSR, CTC, Conseil général, ville d'Ajaccio
Milieu professionnel	Education nationale, prévention routière, DDTM, EDF, CTC, MSA prévention, ADMR, médecine du travail

Le nouvel enjeu : « *les mauvais comportements sur la route* », étant souvent associés à « *la vitesse* », ces deux enjeux seront abordés simultanément.

La prévention en milieu scolaire est l'un des fondements de la politique départementale de sécurité routière. Un accent particulier devra être mis sur le jeune public qui n'est pas ou plus scolarisé : l'enjeu « jeunes » sera traité à travers les actions en milieu scolaire qui regroupent les différents dangers de la route, mais aussi par les opérations de prévention des conduites addictives dans les milieux festifs et la prévention relative à la conduite de deux-roues.

L'enjeu « *infrastructures* » concerne le réseau routier et les gestionnaires de voirie, les infrastructures routières du département étant de la compétence des collectivités locales. Aussi, il est important de poursuivre le travail amorcé dans le précédent DGO sur les signalisations verticales, la cohérence des limitations de vitesse et les obstacles latéraux.

Les déplacements liés au travail, identifiés comme enjeu principal dans le précédent DGO, et à travers eux le milieu professionnel au sens large, font partie des priorités d'action au niveau local.



## Les orientations 2013/2017

Éléments de contexte	Partenaires	Objectifs	Actions proposées
<b>ENJEU « VITESSE ET MAUVAIS COMPORTEMENTS SUR LA ROUTE »</b>			
<p>La politique de sécurité routière en la matière est en grande partie répressive. Les possibilités d'action de prévention ou d'alternative à la sanction doivent être organisées en relation avec le Procureur de la République.</p> <p>38 accidents mortels dus à de mauvais comportements dont 20 dus à la vitesse (2008/2012).</p>	<p>Préfecture – Directeur de Cabinet – Chef de projet sécurité routière</p> <p>Procureur</p> <p>DDSP</p> <p>EDSR</p>	<p>Maintenir le rythme des contrôles vitesse</p> <p>Faire diminuer la vitesse moyenne</p> <p>Proposer des alternatives à la sanction dans le cas d'un dépassement peu élevé</p> <p>Proposer des actions de prévention sur ces thèmes</p>	<p>Alternative à la sanction proposé pour les plaques d'immatriculation deux-roues.</p> <p>Prévention et communication sur le téléphone portable au volant.</p> <p>Stand sécurité routière sur le salon de l'automobile à Ajaccio (du 22 au 24 mars 2013)</p> <p>Une journée de sensibilisation pour les lauréats du permis moto (600 permis délivré en un an sur le département)</p>
<b>ENJEU « ALCOOL ET SUBSTANCES PSYCHOACTIVES »</b>			
<p>Les conduites addictives au sens large (consommation d'alcool et produits stupéfiants) sont une caractéristique forte des accidents dans le département.</p> <p>15 accidents mortels sont dus à une alcoolémie excessive entre 2008 et 2012.</p> <p>En moyenne, entre 2008 et 2012, 85% des suspensions administratives de permis de conduire sont dus à une alcoolémie.</p> <p>Les suspensions administratives suite à une infraction « stupéfiants sont en constante augmentation entre 2008 et 2012.</p>	<p>Education nationale</p> <p>Prévention routière</p> <p>Association Nationale de Prévention Addictologie et Alcoolémie (ANPAA)</p> <p>CRIJ Corse</p>	<p>Faire diminuer les accidents mortels dus aux conduites addictives</p> <p>Elargir le public cible à l'ensemble des usagers et notamment le milieu professionnel</p> <p>Maintenir les actions en place pour la prévention alcool</p> <p>Renforcer le dispositif en période estivale</p> <p>Développer des offres d'action pour rappeler les risques liés à la consommation de stupéfiants</p>	<p>Intégrer un volet sur les risques liés à la consommation de stupéfiants dans les ateliers relatifs à l'alcool, notamment dans les lycées</p> <p>Multiplier les actions de communication aux périodes les plus sensibles</p> <p>Travailler avec les organisateurs de soirées et de festivals pour assurer la sécurité des participants</p>

Éléments de contexte	Partenaires	Objectifs	Actions proposées
<b>ENJEU « DEUX-ROUES »</b>			
<p>Les deux roues représentent près de 50% des tués entre 2008 et 2012</p> <p>Les causes principales d'accident sont la vitesse et le manque d'entretien de l'engin deux-roues.</p> <p>Les deux-roues regroupent trois catégories de publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les jeunes usagers de cyclo 50 cm3,</li> <li>- les automobilistes qui passent au deux ou trois roues suite à une formation de 7h ou grâce à une attestation d'assurance (conduite d'un deux-roues au cours des 5 dernières années)</li> <li>- les usagers de deux-roues titulaires du permis A.</li> </ul>	<p>Chargé de mission deux-roues motorisés</p> <p>Escadron départemental de sécurité routière</p> <p>Direction départementale de la sécurité publique</p> <p>Direction départementale des territoires et de la mer</p> <p>Association Moto Strada</p>	<p>Développer des actions à l'attention des conducteurs de deux-roues motorisés</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs « occasionnels » locaux du printemps et de l'été</p> <p>Proposer des actions à destination des motards touristes</p> <p>Créer un réseau de spécialistes deux-roues dans le département</p> <p>Dynamiser le rôle du chargé de mission deux-roues motorisés</p> <p>Faire diminuer les accidents deux-roues</p> <p>Sensibiliser l'ensemble des usagers</p> <p>Communiquer sur le partage de la route</p>	<p>Séance de sensibilisation des lauréats du permis A (moto) par les forces de l'ordre et le chargé de mission deux-roues motorisés avec une remise de permis « officielle » par les autorités.</p> <p>Possibilité d'organiser une action, coordonnée et organisée par le chargé de mission deux-roues au nouveau centre d'examen Aspretto.</p> <p>Envisager une demi-journée supplémentaire pour les conducteurs de cyclo.</p> <p>Développer des actions avec le curvomètre appartenant à la Haute Corse aux abords des collèges et lycées.</p> <p>Avec l'accord du Procureur de la République :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- action commune DDSF - Gendarmerie sur les plaques d'immatriculation non conformes.</li> <li>- alternative aux poursuites lors de contrôles ponctuels.</li> </ul>
<b>ENJEU « JEUNES »</b>			
<p>La population jeune est la principale cible des actions de sécurité routière.</p> <p>Les jeunes représentent 24% des victimes, proportion constante depuis une dizaine d'années.</p> <p>La prévention en milieu scolaire est très organisée.</p> <p>Elargir les actions hors du système scolaire et jusqu'à 26 ans.</p>	<p>Education nationale</p> <p>Prévention routière</p> <p>Prévention MAIF</p> <p>ANPAA</p> <p>CRIJ Corse</p> <p>Info écoute dépendance</p> <p>Mairie d'Ajaccio</p>	<p>Proposer des actions adaptées aux jeunes hors système scolaire</p> <p>Organiser des opérations en dehors du calendrier scolaire</p> <p>Encourager les initiatives des collectivités locales dans les maisons de quartiers et les maisons des adolescents dans les grandes agglomérations (Ajaccio, Sartène, Propriano, Bonifacio, Porto-Vecchio)</p>	<p>Aider à l'organisation de journées de sensibilisation avec les collectivités locales</p> <p>Initier des actions dans les centres de formation professionnelle</p> <p>Intéresser les centres d'éducation spécialisée aux enjeux de sécurité routière</p>

Éléments de contexte	Partenaires	Objectifs	Actions proposées
<b>ENJEU « MILIEU PROFESSIONNEL »</b>			
<p>Depuis la dissolution du Club de Sécurité Routière en milieu professionnel de la Corse-du-Sud en 2009, très peu d'actions ont été menées dans ce domaine. Aussi, à l'initiative de structures privées et de la médecine du travail, il est apparu nécessaire de proposer des actions en direction des professionnels.</p> <p>Les besoins sont différents en fonction des structures. Le plan de prévention des risques routiers est établi pour EDF, la médecine du travail a également un plan opérationnel. Pour les collectivités locales et les services de l'Etat, les actions ne sont pas structurées.</p>	<p>Education nationale Prévention routière EDF Médecine du travail Direction départementale des territoires et de la mer Mutualité Sociale Agricole prévention ADMR Collectivité territoriale de Corse</p>	<p>Déterminer quelles sont les attentes des structures en termes de prévention</p> <p>Déterminer des actions pertinentes à proposer aux entreprises et aux institutionnels</p> <p>Définir les domaines d'activité prioritaires</p> <p>Créer un réseau de partenaires dans le milieu professionnel</p> <p>Proposer des actions adaptées aux besoins des structures</p>	<p>Education Nationale : actions pour les enseignants remplaçants et pour les jeunes diplômés</p> <p>Diffuser les campagnes nationales et les statistiques locales aux entreprises qui le demandent afin d'enrichir leurs actions de prévention des risques routiers</p> <p>DDTM et prévention routière : organisation des stages éco-conduite et de sensibilisation aux risques routiers professionnels</p> <p>CTC : participer à l'élaboration du plan de prévention des risques routiers de la collectivité</p>
<b>ENJEU « INFRASTRUCTURES »</b>			
<p>La direction départementale des territoires et de la mer instruit et suit les dossiers infrastructures en collaboration avec la préfecture, autorité de décision.</p> <p>Les infrastructures de la Corse-du-Sud sont gérées par les collectivités locales (Conseil général pour les routes départementales et Collectivité territoriale de Corse pour les routes nationales).</p> <p>Les projets routiers des collectivités locales prennent systématiquement en compte les problématiques de sécurité routière.</p>	<p>Direction départementale des territoires et de la mer Direction départementale de la sécurité publique Escadron départemental de sécurité routière Collectivité territoriale de Corse Conseil général de la Corse-du-Sud Mairie d'Ajaccio</p>	<p>Définition des modalités de fonctionnement entre les services de l'Etat et les collectivités locales</p> <p>Pérennisation du travail de l'observatoire départemental de sécurité routière avec les forces de l'ordre</p> <p>Traitement des limites d'agglomérations au sens du code de la route et des limitations de vitesse en collaboration avec la DDTM et les forces de l'ordre</p> <p>Accompagnement des collectivités dans le traitement des obstacles latéraux (arbres, poteaux...)</p> <p>Instruction des dossiers des radars de contrôle et des radars pédagogiques</p>	<p>Proposer des zones « tampon » à 70 km/h en entrée et sortie d'agglomération dans le cadre du travail sur les limites d'agglomération</p> <p>Réaliser un état des lieux des obstacles latéraux à traiter</p> <p>Développer les glissières de sécurité et des protections pour les deux-roues (exemple : écran moto) dans les zones où cela est possible et nécessaire</p> <p>Réunir le groupe de travail pour toute proposition d'implantation de radar pédagogique ou de contrôle</p>

## La communication locale en matière de sécurité routière

### **Le financement du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)**

Le PDASR est un plan annuel qui recense et coordonne les actions de sécurité routière organisées dans le département. Il participe également à leur réalisation par la mise à disposition de moyens humains, d'aides matérielles et financières.

Chaque année, la préfecture de la Corse-du-Sud lance un appel à projet d'actions de sécurité routière. Les actions sont sélectionnées en fonction des enjeux prioritaires. Les porteurs de projet sont des collectivités, des associations, des entreprises...

La préfecture de la Corse-du-Sud a un rôle d'accompagnateur dans la mise en place de ces opérations de prévention.

### **Les actions de communication complètent les actions de répression et de prévention.**

La communication autour des actions du PDASR fait l'objet d'une information systématique auprès du pôle communication de la préfecture. Ce pôle peut proposer un appui particulier pour la réalisation de documents, pour l'organisation de points presse...

Toutes les actions financées par le PDASR font l'objet d'une communication à l'attention du grand public.

Les partenaires s'engagent à mentionner la participation de la préfecture de la Corse-du-Sud lors de la médiatisation des actions.

**Certaines problématiques sont plus sensibles que d'autres à certaines périodes et impliquent une adaptation des dispositifs ainsi que des stratégies de communication :**

Janvier – mars : vitesse / équipements de sécurité

Avril – juin : deux-roues

Juillet-septembre : alcool / stupéfiants jeunes

Octobre-décembre : alcool / vitesse

Ces thèmes peuvent aussi évoluer en fonction de l'actualité (perturbations climatiques, facteurs exogènes pouvant engendrer un accident grave ou mortel).